

comment elle vouloit être jugée, elle répondit, *par les loix de Dieu & de ma Patrie.* Elle commença ensuite sa défense par la lecture d'un papier, portant, *que, malgré l'extrême état de faiblesse où se trouvoit sa santé, elle étoit revenue de Rome, au risque de sa vie, pour se soumettre aux loix de sa patrie; qu'elle croyoit que cette obéissance méritoit quelques égards; & qu'elle en demandoit au cas que, dans une occasion si importante & si délicate, elle manquât en quelque point du cérémonial envers ses illustres Juges.* Il lui fut permis alors de s'asseoir, (pendant que ses Dames de compagnie durent se tenir debout durant toute la séance); & Mr. Wallace, l'un des Conseils de la Duchesse, fit l'ouverture du plaidoyer. A six heures & demie du soir, le Comte de Gower proposa de proroger la séance.

Le 19 les Pairs se rassemblèrent avec les formalités d'usage, & la Duchesse étant à la barre & les Juges présens, l'Avocat de l'accusée répondit avec beaucoup d'éloquence & de clarté aux accusations formées contre elle, & tâcha de confondre par des raisons solides les objections de ses adversaires. Un Jurisconsulte défendit les droits de la Cour ecclésiastique, en avouant néanmoins que ce Tribunal avoit cédé quelquefois aux décisions des Tribunaux laïques; mais soutenant que dans le cas présent sa décision étoit un obstacle invincible à toutes dépositions contre l'accusée. Après ces discours, les Pairs passèrent dans leur Chambre, où le Lord Camden proposa deux questions à résoudre : 1°. *Si la décision de la Cour ecclésiastique dans un procès de mariage clandestin, est un témoignage assez touchant pour arrêter une procédure faite pour prouver un mariage avec accusation de polygamie.* 2°. *Si en admettant*